



GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL D'ACTION CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT EN AFRIQUE DE L'OUEST (GIABA)

## **TYOLOGIES DU BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET DU FINANCEMENT DU TERRORISME EN LIEN AVEC LA CORRUPTION EN AFRIQUE DE L'OUEST**

### **TERMES DE RÉFÉRENCE DU CHERCHEUR NATIONAL**

#### **CONTEXTE**

1. La corruption a toujours posé des problèmes considérables dans le cadre de l'agenda de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). Dans de nombreuses juridictions, la corruption, en particulier celle des pouvoirs publics, est une source majeure de fonds illicites et demeure une infraction sous-jacente grave de blanchiment de capitaux (BC). Des études ont également montré que la corruption n'est pas seulement une infraction sous-jacente de blanchiment de capitaux, mais constitue aussi l'un des obstacles les plus redoutables à la lutte efficace contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans le monde (GAFI, APG, GIABA, GABAOA, ONUDC, Banque mondiale) ; elle sert d'élément catalyseur à de nombreuses activités criminelles. Elle a des effets débilissants plus vastes sur la gouvernance, le développement humain et la stabilité.
2. Par conséquent, une attention accrue est accordée à la lutte contre la corruption dans le cadre des efforts mondiaux de lutte contre le BC/FT ainsi qu'aux crimes financiers connexes, caractérisés par une collaboration croissante entre les acteurs et spécialistes internationaux de la LBC/FT, et de la lutte contre la corruption. Le nombre croissant de réunions conjointes d'experts du Groupe de travail du G20 sur la lutte contre la corruption (ACWG) et du Groupe d'action financière (GAFI) traduit de fort belle manière cette collaboration poussée. Ces réunions, qui se tiennent chaque année depuis 2011, réunissent des experts de la LBC/FT et de la lutte contre la corruption issus du monde entier pour discuter de enjeux d'intérêt mutuel, notamment des questions relatives à la transparence des entreprises et aux bénéficiaires effectifs, aux personnes politiquement exposées, à l'utilisation des Recommandations du GAFI pour lutter contre la corruption, ainsi qu'aux facteurs de risque spécifiques au blanchiment des produits de la corruption, entre autres.
3. En outre, le GAFI a abattu un travail remarquable visant à comprendre les risques posés par la corruption et à mobiliser les initiatives mondiales de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme liés à la corruption depuis 2011. Outre la mise en œuvre des normes du GAFI telles que résumées dans les 40 Recommandations et leurs Notes interprétatives (telles que révisées), l'organe est intervenu sur la Méthodologie révisée et les documents d'orientation, ainsi qu'effectué des recherches et évaluations. Le GAFI a publié un rapport des typologies sur le « Blanchiment des produits de la corruption en 2011; une note d'information intitulée « Facteurs de risque spécifiques inhérents au blanchiment des produits

de la corruption<sup>o</sup>: Assistance aux entités déclarantes » en 2012<sup>o</sup>; un guide sur les Personnes politiquement exposées (2013); ainsi qu'un guide de référence et une note d'information sur l'utilisation des Recommandations du GAFI pour lutter contre la corruption (Note d'information sur la corruption), 2013. La Note d'information sur la corruption attire, en particulier, l'attention sur les vulnérabilités spécifiques au blanchiment des produits de la corruption, notamment les questions relatives à l'intégrité du secteur public, aux Personnes politiquement exposées, à l'exploitation abusive des institutions du secteur privé, à la transparence et aux bénéficiaires effectifs, aux lois sur le secret financier et aux complexités de la détection, de l'enquête, des poursuites et du recouvrement des avoirs volés. Ce sont des questions d'actualité qui constituent de véritables défis de la lutte contre le blanchiment des produits de la corruption au niveau mondial, et plus particulièrement dans les régions à faible capacité comme l'Afrique de l'Ouest.

4. En Afrique de l'Ouest, le lien entre le BC/FT et la corruption est bien évident. Les fréquents grands titres de l'actualité, les rapports d'activité annuels soumis par les États membres du GIABA et leurs rapports sur les Évaluations nationales des risques (ENR) de BC/FT, les résultats des évaluations mutuelles et les processus de suivi révèlent tous de façon flagrante la prévalence de la corruption, à la fois comme source majeure des produits du crime et comme obstacle majeur à la mise en œuvre de la LBC/FT dans la région. La plupart des pays membres du GIABA sont des États parties aux principaux instruments internationaux de lutte contre la corruption, à savoir: la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption (AUPCC) et la Convention des Nations unies contre la corruption (CNUCC). Pourtant, si ces conventions renferment des référentiels et des cadres de mise en œuvre permettant d'évaluer la conformité, la lutte contre la corruption a été extrêmement difficile pour les pays membres.
5. Conscient de ce défi permanent, le GIABA a réalisé deux études, afin de mieux cerner les liens entre le BC/TF et la corruption dans ses États membres, ainsi que dans la région de l'Afrique de l'Ouest. Ces études portaient notamment sur le lien entre la corruption et le blanchiment des capitaux: Analyse des risques et des mesures de contrôle en Afrique de l'Ouest (2011), et Blanchiment des capitaux lié à la fraude dans la passation des marchés publics en Afrique de l'Ouest<sup>o</sup>: étude de cas du Nigeria (2014). Bien que ces premières études aient fourni des indications très importantes, elles n'ont pas été conçues pour évaluer de manière exhaustive les risques de BC/FT que pose la corruption dans la région de l'Afrique de l'Ouest. Étant donné la persistance de la corruption dans la région et son lien apparent avec le BC/FT, une connaissance approfondie des facteurs de risque, des tendances et des méthodes s'avère nécessaire pour aider les autorités compétentes à élaborer des contre-mesures appropriées. En conséquence, au titre de l'année 2020, le GIABA se propose de réaliser une étude de typologies du BC/FT liées à la corruption en Afrique de l'Ouest.
6. Cet exercice de typologies vise à mettre en évidence les techniques et méthodes les plus courantes adoptées pour blanchir les produits de la corruption en Afrique de l'Ouest et leur incidence sur la région sous diverses formes, afin de faciliter l'adoption de contre-mesures appropriées et efficaces. Les constatations révéleront les implications politiques des interventions, et des recommandations pertinentes seront faites à cet égard.

## **BREF APERÇU DE LA MISSION**

### **7. La mission consiste à réaliser une étude de typologies qui produirait les résultats suivants :**

- une analyse situationnelle de la corruption et un examen exhaustif du cadre juridique, réglementaire et institutionnel existant applicable à la lutte contre la corruption dans les pays;
- une analyse complète des liens entre la corruption et le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme dans la région;
- une analyse de cas/exemples spécifiques de BC/FT et l'identification des acteurs impliqués ainsi que des méthodes et techniques qu'ils utilisent;
- l'identification des facteurs qui sapent les efforts de lutte contre la corruption dans les pays;
- la recommandation de mesures politiques et opérationnelles à prendre pour protéger efficacement les économies et les systèmes financiers nationaux contre les produits de la corruption, ainsi que les activités de BC/FT qui y sont liées.

## **PRODUITS LIVRABLES**

8. L'Attaché de recherche doit produire un rapport d'au moins 20 à 25 pages, sans compter les pièces jointes et les références, conformément au calendrier ci-après:
- un rapport initial à soumettre une semaine après la signature du contrat, le 16 juin 2020 ;
  - un avant-projet de rapport à soumettre au Secrétariat du GIABA avant le 30 juillet 2020 ;
  - le Secrétariat du GIABA doit examiner le rapport et fournir une rétroaction au chercheur national avant le 17 août 2020 ;
  - un second projet de rapport à soumettre au Secrétariat du GIABA avant le 31 août 2020.

## **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

- Une rémunération de 4000 dollars américains sera versée au Chercheur après la soumission d'un rapport final satisfaisant.
- La non soumission du rapport dans les délais prévus entraînera une pénalité de 20 % sur les honoraires.